

**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions\Travaux  
publics et Services gouvernementaux Canada  
Building S-111  
CFB Petawawa  
Petawawa  
Ontario  
K8H 2X3  
Bid Fax: (613) 687-6656

**Revision to a Request for a Standing Offer**

**Révision à une demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

The referenced document is hereby revised; unless  
otherwise indicated, all other terms and conditions of  
the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf  
indication contraire, les modalités de l'offre demeurent  
les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Public Works and Government Services Canada  
Supply and Services Operation  
Petawawa Procurement  
Building S-111  
CFB Petawawa  
Petawawa  
Ontario  
K8H 2X3

<b>Title - Sujet</b> RISO SUBSTANCE TESTING	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W0107-12C419/A	<b>Date</b> 2013-02-15
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W0107-12CB419	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>File No. - N° de dossier</b> PET-2-37112 (902)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$PET-902-1217	
<b>Date of Original Request for Standing Offer</b> 2013-01-04	
<b>Date de la demande de l'offre à commandes originale</b>	
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2013-02-26</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Bell, Deborah	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> pet902
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 687-6655 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (613) 687-6656
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> Department of National Defence Base Construction Engineers CFB Petawawa, Bldg. S-111 Petawawa, Ontario K8H 2X3	
<b>Security - Sécurité</b> This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Acknowledgement copy required</b>	<b>Yes - Oui</b>	<b>No - Non</b>
<b>Accusé de réception requis</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer.</b> <b>Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.</b>		
<b>Signature</b>	<b>Date</b>	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
<b>For the Minister - Pour le Ministre</b>		

---

**MODIFICATION N° 1**  
**DÉPISTAGE DE SUBSTANCES**  
**BFC PETAWAWA (ONTARIO)**

La demande d'offres à commandes (DOC) est modifiée comme suit :

1) **La date de clôture de la demande d'offres à commandes est modifiée comme suit :**

**SUPPRIMER :            Le 19 février 2013 à 14 h (HNE)**

**INSÉRER :                Le 26 février 2013 à 14 h (HNE)**

2) On a reçu les questions suivantes de soumissionnaires potentiels. Les questions et les réponses correspondantes sont fournies à l'intention de tous les soumissionnaires et les renseignements seront intégrés dans la DOC.

Q1) Pour ce qui est de la section I , offre technique, de la Partie 3, Instructions pour la préparation des offres : Pourriez-vous me confirmer que le seul document requis conformément à la section I, offre technique, est une version dûment remplie du document de la DOC (accompagnée de la grille de prix dûment remplie et des attestations dans un document distinct)? Si je comprends bien, vous ne souhaitez pas obtenir de curriculum vitae ni de renseignements détaillés concernant notre capacité ou notre expertise technique dans l'exécution de travaux semblables?

R1) C'est exact. L'offre technique est la DOC. Aucun curriculum vitae ou énoncé relatant votre expérience dans l'exécution de travaux semblables n'est requis.

Q2) Si nous comprenons bien, on ne doit obtenir l'autorisation de sécurité qu'une fois l'offre à commandes attribuée et non au moment de présenter la proposition. Est-ce exact?(Partie 6, Exigences relatives à la sécurité et d'assurances)

R2) L'autorisation de sécurité, comme prévu dans le document de la DOC, doit être obtenue avant l'attribution de l'offre à commandes, mais il n'est pas nécessaire que les documents à cet égard accompagnent la soumission.

Q3) À la section I de la Partie 3, Instructions pour la préparation des offres : Est-ce que l'on doit inclure la DOC dans son intégralité ou simplement les pages à remplir?

R3) Vous pouvez ne fournir que les pages à remplir. Vous devez aussi fournir la première page, datée et signée.

Q4) Dans la version anglaise, à la section I, au milieu de la page 6, il est indiqué : « Financial Offer Annex “A” (1 hard copy) » et dans la partie inférieure de la page 6, à la section II, on peut lire « Pricing Basis Annex “B” ». L'annexe B de la DOC est la Base de paiement. Veuillez confirmer que l'on doit utiliser l'annexe B pour la présentation de l'offre financière.

R4) Oui.

Q5) À la section III, Attestations, les attestations (Partie 5 de la DOC) font partie des pages à remplir de la DOC. Est-ce que l'on doit les inclure dans l'offre technique, les inclure séparément en tant que section III, ou les deux?

R5) Elles doivent être incluses séparément en tant que section III, Attestations.

Q6) À la section I, Procédures d'évaluation, de la Partie 4 : On semble demander dans la DOC (Annexe A - Énoncé du besoin) des renseignements sur les qualifications du personnel et de l'entreprise, mais aucun critère d'évaluation n'est lié à ces renseignements. Est-ce que TPSGC demande aux soumissionnaires d'inclure les renseignements sur la qualification en réponse à l'annexe A? Si oui, est-ce que ces renseignements doivent être inclus dans l'offre technique, en plus des pages à remplir de la DOC et des documents requis. De quelle façon est-ce que l'on évaluera ces renseignements. ?

R6) Exception faite de l'accréditation de l'entreprise prévue à l'article 2.3, « Documents requis », les soumissionnaires n'ont pas à fournir les qualifications du personnel et de l'entreprise.

Q7) À la section 2.3 de la Partie 5, Documents requis : Parmi les documents requis, on compte « un exemplaire de l'attestation de l'entreprise » délivrée par divers organismes d'accréditation (CALA, etc), mais à l'annexe A, Énoncé du besoin (p. 17), on peut lire « Les laboratoires doivent avoir reçu cette certification... »

(a) - Pour satisfaire aux exigences relatives à la documentation à la section 2.3 de la Partie 5, est-ce que l'on peut fournir un exemplaire de l'attestation pour les laboratoires auxquels on prévoit faire appel pour l'exécution de ces travaux?

(b) - Il semble que certaines analyses d'échantillon comprennent des échantillonnages en matière d'hygiène. À cette fin, est-ce que le laboratoire doit être accrédité par l'AIHA?

R7) (a) Oui

(b) Attestation délivrée par la CALA, le NVLAP et l'IRSST

Q8) Annexe A, Énoncé du besoin :

(a) Alinéa 1a) : Si on doit effectuer le dépistage de substances hors site, est-ce que l'on peut faire appel à un laboratoire accrédité? Ou est-ce que cette DOC exige que l'on maintienne un laboratoire accrédité?

- 
- (b) Alinéa 2 g), hygiénistes industriels certifiés : Est-ce que les hygiénistes du travail agréés sont aussi acceptables? Pour ce qui est des hygiénistes industriels certifiés, il s'agit d'une attestation américaine (reconnue à l'échelle internationale) et délivrée par l'ABIH. L'attestation d'hygiéniste industriel agréé est l'équivalent pour le Canada (reconnue à l'échelle internationale) et délivrée par le CCAHT.
- (c) Alinéa 2h), laboratoires certifiés :
- (i) Cet alinéa prévoit que les laboratoires doivent avoir reçu une certification de l'ACLAE et/ou de l'IRSST. À la section 2.3 de la Partie 5, on exige une attestation délivrée par la CALA, le NVLAP ou l'IRSST. Est-ce que l'on fait référence uniquement à l'amiante ou aussi à d'autres contaminants?
- (ii) On ne mentionne pas l'accréditation de l'AIHA relativement à l'analyse d'échantillon, comme pour la concentration de plomb en suspension dans l'air.
- (iii) À l'alinéa 4j), p.23, il est question des résultats de l'échantillonnage de moisissures. Est-ce que la participation du laboratoire au programme EMPAT de l'AHIA est acceptable, ainsi que l'accréditation de la CALA?
- R8) (a) Le laboratoire où les échantillons sont envoyés doit être accrédité.
- (b) On s'attend à recevoir l'attestation d'hygiéniste industriel agréé et elle est acceptable.
- (c) (i) Pour tous les essais relatifs aux substances désignées.
- (ii) Comme nous n'avons jamais eu d'échantillon de plomb en suspension dans l'air, il ne s'agit pas d'une exigence.
- (iii) Oui, cela est acceptable.
- Q9) Article 4, Exigences techniques, alinéa 4k) - Thermo Scientific a interrompu la fabrication de son instrument de DPAS il y a de nombreuses années; cet instrument, utilisé à la fin des années 1980 et au début des années 1990, n'est plus disponible depuis de nombreuses années. Il se pourrait qu'un ou deux experts-conseils possèdent encore cet instrument, mais il est possible que le fabricant n'est assure plus l'entretien. . Est-ce qu'on pourrait annuler cette exigence?
- R9) Il ne s'agit pas d'une exigence.
- Q10) À la section 1 de la Partie 3, Instructions pour la préparation de l'offre, on peut lire : « Dans leurs propositions, les entrepreneurs doivent remplir et soumettre les pages à

---

compléter de la demande de propositions. » Pourriez-vous préciser ce qui est exigé à la section 1? Est-ce que l'offrant ne doit inclure que les pages 13, 14 et 15 à remplir dans cette section ou est-ce qu'il doit inclure les pages à remplir avec l'offre technique?

R10) Le document de la DOC est considéré comme étant l'« offre technique », ce qui inclut, au moins, la première page, signée et datée, en plus de toute page de la DOC que les soumissionnaires doivent remplir ou sur lesquelles où ils doivent fournir des renseignements.

Q11) Est-ce que l'assurance ci-après est requise? Annexe C « Assurances », alinéa 1.2m), « Pollution subite et accidentelle (minimum 120 heures) : Pour protéger l'entrepreneur à l'égard des responsabilités découlant de dommages causés par la pollution accidentelle. Si oui, est-ce qu'une preuve de souscription à cette assurance est requise afin de présenter une offre ou est-ce qu'elle n'est requise que si le contrat est attribué?

R11) Oui, l'assurance à l'alinéa 2m) est requise. Une preuve d'assurance est exigée préalablement à l'attribution de l'offre à commandes. Cependant, cette preuve n'est pas exigée lors de la présentation de l'offre.

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE CETTE DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES  
DEMEURENT INCHANGÉES.**